



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

Rennes, le 17/06/2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN164 - Mise à 2x2 voies au niveau de Rostrenen Poursuite des études après concertation publique : permanence d'information pour les riverains

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État et de la Région Bretagne qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition. Cet objectif prioritaire est inscrit dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne, signé par le Premier Ministre, le Préfet de Région et le Président de la Région Bretagne le 13 décembre 2013.

Au-delà des travaux actuellement prévus dans le cadre du programme de modernisation des itinéraires (PDMI) 2009-2014, l'État et la Région Bretagne ont décidé de préparer l'avenir et les futurs programmes d'investissements. Ces deux partenaires ont donc engagé un programme d'études, financé à parts égales, qui vise à définir le contenu des nouveaux projets d'aménagement pour chaque section restant à élargir et à les porter jusqu'à la déclaration d'utilité publique.

Le projet d'aménagement au niveau de Rostrenen, entre Loméven à l'ouest et Plouguernével à l'est, s'inscrit dans ce cadre.

La DREAL Bretagne a entamé les études préalables à la déclaration d'utilité publique et, après un diagnostic technique et environnemental complet, a étudié différentes variantes de tracé.

Sur la base de ces études, une concertation publique sur ce projet a eu lieu à l'été 2013 dont le bilan a été établi. L'État a retenu la variante « sud ». Depuis le début de l'année, des études plus détaillées sont en cours, pour définir plus précisément les conditions d'insertion techniques et environnementales du projet, avant de le porter à l'enquête publique en 2015.

Afin de permettre la meilleure information des personnes concernées par le projet, les services de l'État ont prévu d'organiser une journée de **permanence en mairie de Rostrenen le lundi 23 juin 2014 de 10h00 à 17h00.**

Les objectifs de cette permanence sont :

- > *Inform*er le plus largement possible les riverains concernés
- > *Écouter* les demandes particulières
- > *Dialoguer* pour enrichir le projet d'aménagement en trouvant les meilleures solutions